

COMMUNE DE SAN-GIOVANNI-DI-MORIANI

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Henri PINNA – Joseph MELGRANI –
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT
- Notaires associés –
6, Bd Sylvestre Marcaggi
20000 AJACCIO**

Suivant acte reçu par Maître Paul CUTTOLI, Notaire à AJACCIO, le 23 juin 2021, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

Madame Vincente PELLEGRINI veuve PACCOSI demeurant à AJACCIO.
Née à TOULON le 24 septembre 1933 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), a possédé, conformément aux articles 2261 et 2272 du Code Civil, les biens ci-après désignés :

A SAN-GIOVANNI-DI-MORIANI (Haute-Corse)

I) Dans une maison d'habitation, cadastrée section B lieudit **PIANA** numéro 74 pour 04 a 00 ca.

Les lots de copropriété numéros :

- **6** soit deux caves réunies formant la totalité de la partie gauche du rez-de-chaussée ;
- **7** soit au rez-de-chaussée un garage ;
- **8** soit un séjour, une cuisine, des W.C. et une terrasse, formant la totalité de la partie gauche du premier étage ;
- **9** soit trois chambres avec salle de bains, formant la totalité de la partie gauche du deuxième étage ;
- **10** soit une sous-pente divisée en deux parties au-dessus du lot 9 ;

II) Une parcelle de terre à usage de jardin, cadastrée section B lieudit **CIPOLINO** n°60 pour 03 a 65 ca ;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : scp.pmc@notaires.fr.

Pour avis Maître Paul CUTTOLI